

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Excusés : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Serge MICHAUT.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine STARON.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-039

SEANCE DU 29 AVRIL 2010

OBJET : Acquisition de parcelles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dépôt de demande de déclaration préalable en date du 18 décembre 2009,

Monsieur le Maire explique que les Consorts FAYLE – BROTTET ont déposé une demande de déclaration préalable le 18 décembre 2009 consistant en une division de la parcelle AK65 en 4 lots, Chemin du Bois des Côtes.

Or, à cette occasion, les notaires en charge de la vente se sont rapprochés de Mme MARTIN, propriétaire de la parcelle AK109 jouxtant les 4 lots. Cette parcelle d'une surface de 318 m², voie de passage, supporte l'ensemble des réseaux.

A ce titre, Monsieur le Maire énonce la nécessité de régulariser la situation et d'acquiescer cette parcelle considérée comme voie terrestre équipée devant tomber dans le domaine public.

Il mentionne les démarches entreprises par les notaires auprès de Mme MARTIN pour procéder à cette vente.

Madame MARTIN s'est déclarée favorable et a d'ores et déjà donné procuration à l'étude de notaires pour vendre sa parcelle à un euro symbolique à la Commune de Vourles.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser

- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à un euro symbolique et
- à signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à un euro symbolique et
- à signer l'acte de vente.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES